

EDITORIAL

Dossier noir pour les corbeaux ... de mer.

Est-ce que dès qu'un oiseau devient commun, il cesserait d'intéresser les ornithos ? On peut se poser la question vu la désaffection actuelle concernant certaines espèces parmi lesquelles les corvidés figurent en bonne place...

Est-ce la raison également pour laquelle nous t'avons lâchement laissé tomber, *Phalacrocorax carbo*, noir « corbeau » des mers ?

Quand j'ai débuté l'ornithologie de terrain, dans la région de Nantes, au début des années 70, le grand cormoran était encore auréolé de son prestige de bête rare qui lui conférait, dans nos esprits de jeunes cocheurs impénitents l'image que possède aujourd'hui, pour bon nombre d'entre nous, un autre grand amateur de poissons : la cigogne noire...

Ainsi la revue *Penn Ar Bed*, en 1970, parle du grand cormoran comme du « fleuron » (sic) des oiseaux nicheurs de Bretagne. Plus près de la Vendée, M. Bouillot évoque sa rencontre « inoubliable » (re-sic!) avec notre pêcheur invétéré, observé, quel bonheur pour l'époque, à Chatelaillon, en Charente maritime...

Et puis vous connaissez la suite : le « baby boom » des *sinensis* et, par voie de conséquence, des hivernants chez nous : 185 individus maximum pour toute la Bretagne pour l'hiver 69-70, plus de 400 sur la seule Loire en amont de Nantes en 80, un millier en Vendée dans les années 90 ...

Alors les pisciculteurs sont partis en guerre contre l'oiseau pêcheur; ils ont très vite obtenu gain de cause, c'est-à-dire une modification du statut de *Phalacrocorax carbo* devenant du coup « espèce régulable »; les arrêtés préfectoraux autorisant sa limitation ne se sont pas fait attendre. La cause fut vite entendue! Un corbeau, fût-il de mer, ce n'est qu'un corbeau!... Haro sur le sale accro (il se shoote au poisson), coriace corbeau!...

Ainsi depuis trois ans, ce sont de 200 à 250 individus qui sont abattus officiellement en Vendée sans qu'aucun contrôle sérieux puisse être effectué sur la réalité des chiffres avancés. Il y a bien un comité de suivi de la régulation des espèces soumises à dérogation mais les ornithos y font pâle figure, n'ayant aucune étude digne de ce nom à opposer aux destructeurs fort virulents quant à eux! Ainsi voudraient-ils voir le grand cormoran déclassé de la liste des espèces protégées et passer dans la rubrique des espèces nuisibles, chassables en tout lieu et en tout temps! Des rumeurs laissent entendre que ce déclassement est imminent...

Même à la LPO - Vendée, trop peu de voix s'élèvent encore pour défendre le noir cormoran. Serions-nous racistes ? Alors malheur à toi, oiseau des mers, oiseau de malheur ? Oui, ta malchance ne serait-elle pas cette livrée si sombre, la moire d'anthracite de ton plumage ?

Ah! si tu n'étais pas aussi fuligineux, si ton bec était moins crochu... Rêvons un peu : tu serais un oiseau d'une blancheur immaculée, tu aurais le bec fin, bien droit, d'élégantes pattes ... Eh! bien alors, crois-moi, tu pourrais te goinfrer de tous les poissons que tu voudrais, pas question qu'on attente à tes jours! Tollé général, sinon!...

On te reconnaîtrait enfin, noir cormoran, corbeau des mers, la candeur vierge des grandes aigrettes...

Alain GERARD, 12 juillet 1996.